27-03-2024

- **SNUIPP**

[1]

> RIS Spéciale Maternelle

Dans nos locaux mercredi 21 FEVRIER 9h 12h

ICI LIEN (ou voir ci-dessous) LE FORMULAIRE POUR VOUS INSCRIRE [2]

Pour les PE

Les heures pourront être décomptées des 18 heures d'animation pédagogique ou des 24 heures de concertation. Nous avons droit à 9 heures de réunions dans l'année qui peuvent être prises à tout moment et elles ne doivent pas être forcément simultanées avec une animation péda. Il suffit d'aviser votre IEN de votre participation à une réunion par un **Message à envoyer par sa boite professionnelle.** .

> comment participer et modèle de lettre à l'IEN [3]

URL source: https://www.snuipp37.fr/snu2/ris-speciale-maternelle

Liens
[1] https://www.snuipp37.fr/snu2/ris-speciale-maternelle
[2] http://snuipp37.fr/snu2/ris-speciale-maternelle
[3] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2016-2017/snuipp/ris_comment_participer2.doc?537